

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Commune de Clara-Villerach

Exploitation du gîte communal et café de pays « Le Cortal »

Identification de l'organisme qui passe la convention

Commune de Clara-Villerach Mairie – 1 rue de la mairie – 66500 Clara-Villerach
Tél. : 09 60 43 06 36 Courriel : commune-de-clara@orange.fr

Nature du contrat

Délégation de service public.

Mode de dévolution

Procédure simplifiée conformément aux articles L.1410-1 à 3 du CGCT, de l'ordonnance n°2016-65 du 29/01/2016 et du décret n°2016-86 du 01/02/2016 et de l'article R. 3126-1 du code de la commande publique.

Objet du service

Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du **gîte communal et café de pays « Le Cortal »**, situé 510 Route de Villerach à Clara-Villerach.

Le délégataire assurera la gestion et l'exploitation de l'établissement comprenant notamment :

- L'exploitation du gîte d'étape d'une capacité de **15 couchages**,
- L'activité de **café de pays et restauration**, avec débit de boissons (licence III), destinée à la population locale et touristique,
- L'accueil de la clientèle, la gestion des réservations, la promotion de l'établissement,
- L'entretien courant des locaux, équipements et installations.

L'établissement comprend une salle de restauration d'environ **20 couverts**, une terrasse d'environ 30 places, ainsi que l'ensemble des locaux et équipements nécessaires à son exploitation.

Durée de la délégation

La délégation est conclue pour une durée de **quatre (4) ans**, à compter du **1er avril 2026**.

Conditions financières

Les recettes d'exploitation sont perçues par le délégataire, lequel versera à la commune une **redevance annuelle** selon les modalités prévues au contrat.

Date limite de réception des candidatures

Les candidatures devront être reçues au plus tard le **16 février 2026 à 16H00**

Lieu où l'on peut retirer le dossier et obtenir des renseignements :

- Mairie de Clara-Villerach
- 1 rue de la Mairie – 66500 Clara-Villerach
- Tél. : 06 73 94 76 36
- Courriel : ***commune-de-clara@orange.fr***

Modalités de remise des candidatures

Les dossiers devront être déposés contre récépissé ou adressés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'**attention de Monsieur le Maire**, sous enveloppe cachetée, portant la mention : « **Candidature – Délégation de service public – Gîte et café de pays “Le Cortal” – Ne pas ouvrir** ».

Documents à transmettre :

Le candidat présente

- Sa candidature en remplissant les formulaires types « déclaration du candidat » **DC1** et **DC2** mis en place par le ministère de l'Économie.
- Le cahier des charges daté et signé.
- Un mémoire technique présentant les modalités de gestion et le respect et la mise en œuvre du cadre de la convention.

Date d'envoi à la publication :

28 décembre 2025